

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 Septembre 2022**



L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 6 septembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Christophe LOURME
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Fabrice CAPRON
M. Alain STEUX qui a donné procuration à Mme Florence CAUDRON
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

Étaient absents :

Mme Sandrine NOWAK
M. Lucas CHASSAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

Monsieur le Maire : « Je vais procéder à l'appel Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD est excusé et donne pouvoir à Monsieur Lourme, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Monsieur Marc LABUR, Madame Fatima ATTINI est excusée et donne pouvoir à Madame Fachaux-Cavros, Monsieur Serge BRUNEAU est excusé et donne pouvoir à Monsieur Capron, Monsieur Alain STEUX est excusé et donne pouvoir à Madame Caudron, Madame Fabienne CAMUS, Monsieur Thierry PLOUVIEZ, Madame Sandrine NOWAK est absente, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame Maggy JANSOONE est excusée et donne pouvoir à Monsieur Desfachelle, Monsieur Lucas CHASSAGNE est absent et Madame Laura OLENDER. »

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Laura OLENDER est nommée secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Décisions :

du 3 juin 2022 : Signature d'une décision du Maire avec l'artiste Aline BOUE de Saint-Martin-Boulogne pour des animations à la médiathèque.

du 14 juin 2022: Signature d'une décision du Maire avec l'autrice et illustratrice Marion PEDEBERNADE de Cassel pour les rencontres annuelles d'auteurs illustrateurs 2022 Waii Waii.

du 24 juin 2022: Signature d'un marché public avec l'agence SYLVAIN PIERRE JEAN d'Arras pour une étude de faisabilité pour la construction de modules commerciaux au 12 Chemin du Halage.

du 28 juin 2022: Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la société MARCANTERRA de Saint-Quentin-en-Tourmont pour la fourniture et livraison de deux passerelles au parc Jean-Pierre Deleury.

du 29 juin 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie CONTE LÀ D'SSUS de Nyons dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 29 juin 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie L'EMBARDÉE de Lépine dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 29 juin 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie A 2 MAINS de Jard sur Mer dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 29 juin 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie LA ROULOTTE RUCHE de Hellemmes-Lille dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 29 juin 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie LA ROULOTTE RUCHE de Hellemmes-Lille dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 5 juillet 2022: Signature d'une décision du Maire avec l'association VISUEL HAUTS DE FRANCE de Lille dans le cadre des animations médiathèque.

du 5 juillet 2022: Signature d'une décision du Maire avec l'association LES PETITS DÉBROUILLARDS de Maxéville dans le cadre des animations médiathèque.

du 12 juillet 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie HEIDI A BIEN GRANDI de Plélan le Grand dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 13 juillet 2022: Signature d'une décision du Maire avec Vailloline pour LES BISKOSTOS de Merlimont dans le cadre de Bib'en Fête.

du 13 juillet 2022: Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la société Pierre NOE de Saint-Laurent-Blangy pour la fourniture et pose de systèmes d'alarmes anti-intrusion dans les bâtiments communaux.

du 13 juillet 2022: Signature d'une décision du Maire avec la société BERNARD SECURITE PROTECTION de Saint-Nicolas-lez-Arras pour la mission de surveillance, de gardiennage, de contrôle et de sécurité des personnes lors des manifestations organisées par la ville. Modification de marché n°1.

du 19 juillet 2022: Signature d'une décision de modification du montant maximal de l'encaisse de la régie d'avances centre de loisirs (régie n°230).

du 21 juillet 2022: Signature d'une décision du Maire avec la COMPAGNIE AMINATA SANOU-TAMADIA INTERNATIONAL de Carvin dans le cadre de Bib'en Fête.

du 4 août 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie ODILE PINSON de Tournai dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 5 août 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie NOUTIQUE de Béthune dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 5 août 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie NOUTIQUE de Béthune dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

du 12 août 2022: Signature d'une décision du Maire avec la société SAS DUPONT RESTAURATION de Libercourt pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires et centres de loisirs (lot 1). Modification de marché n°1.

du 5 août 2022: Signature d'une décision du Maire avec la compagnie JUSQU'ICI TOUT VA BIEN de Lomme dans le cadre du 1^{er} festival Scènes de Rue.

Délibération:

1/ Désaffectation et déclassement de l'ensemble immobilier du site Vivot situé du n°22 au n°28 rue du Général de Gaulle à Saint-Laurent-Blangy.

2/ Questions diverses.

1/ Désaffectation et déclassement de l'ensemble immobilier du site Vivot situé du n°22 au n°28 Rue du Général de Gaulle à Saint-Laurent-Blangy.
--

M. le Maire : « Deuxième réunion de rentrée puisque la semaine dernière nous avons eu un premier échange à la Communauté Urbaine et j'y reviendrai dans quelques instants à l'issue de l'ordre du jour formel du conseil municipal. Aujourd'hui on se réunit pour une raison importante c'est le dossier de Vivot puisque le calendrier nous amène à devoir nous prononcer de façon réglementaire sur la situation de l'école donc je vais donner la parole dans quelques instants à Nicolas Kusmerek pour qu'il nous explique et que l'on comprenne bien de quoi cela retourne. Pour votre information, je voudrais juste m'arrêter un instant sur une décision que vous allez retrouver dans la liste des décisions du Maire notamment en date du 24 juin c'est la signature d'un marché public avec l'agence Sylvain Pierre Jean pour une étude de faisabilité de modules commerciaux 12 Chemin du Halage tout le monde sait où c'est le 12 Chemin du Halage c'est l'ancienne maison éclusière c'est-à-dire que l'on engage une étude de faisabilité pour voir si on peut y poser notamment des containers qui permettraient d'accueillir des commerces mais il faut que l'on vérifie notamment au niveau des sols avec la canalisation air liquide, je suppose qu'il y a toute une série de choses à regarder quand même car il y a de l'hydrogène qui passe à cet endroit là. C'est pour bientôt,

Nicolas le voit dans quinze jours donc on aura des éléments d'ici la fin d'année c'est bien merci pas d'autres questions sur les décisions. Je vous remercie. On passe donc à la délibération de ce soir. Monsieur Kusmierek on vous écoute.

M. Nicolas Kusmierek : Cette délibération fait suite au conseil municipal du 13 décembre 2021 où on avait décidé une promesse de vente pour la cession de l'ensemble immobilier Vivot sous condition suspensive de déclassement donc pour rappel c'est un bien qui est situé du 22 au 28 rue du Général de Gaulle que la superficie cadastrale est de 3209 m² et qu'après négociation avec l'association départementale des Francas on était tombé d'accord sur un prix de 360 000 euros. La délibération indiquait qu'il était impossible de déclasser et de désaffecter le bien avant juin 2022 tout simplement car les locaux étaient utilisés par l'école de musique. Une signature de l'acte notarial pour un compromis a été signé par Monsieur le Maire le 12 juillet dernier et maintenant pour vendre il faut désaffecter puis déclasser d'où cette délibération. En fait la désaffectation pour vous expliquer c'est un acte juridique qui fait cesser l'utilisation du bien appartenant à la collectivité donc là jusqu'à maintenant c'était utilisé par l'école de musique puis par des associations. Donc le fait de désaffecter on ne peut plus utiliser ce bien pour ce type pour n'importe quelle activité d'ailleurs. Et la deuxième partie qui est sur le déclassement c'est comme le bien n'est plus affecté à une utilisation il ne relève plus du domaine public donc on le sort du domaine public pour l'entrer dans le domaine privé ce qui va nous permettre de le vendre à l'association départementale des Francas. Cette disposition assez réglementée, c'est pour cela que sur les bâtiments de l'école de musique et à côté où on avait les scouts vous avez des affichettes qui mettent pour information le déclassement et la désaffectation de ce bâtiment pour prouver que pendant un certain temps donc là de fin juin jusqu'à aujourd'hui ces bâtiments n'ont pas été utilisés par le public. A partir de ce moment là on peut donc décider de sa désaffectation et ce de fait du déclassement et c'est ce que l'on vous propose ce soir. Et on autorise au nom du bureau municipal Monsieur le Maire à signer tout acte et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. le Maire : OK. Tout le monde a compris le principe comme c'est un équipement public si on veut le vendre il faut faire la démonstration qu'il n'est plus affecté à un usage public. Cela veut dire que l'on redélibérera le 17 octobre sur le même sujet et après je serai donc autoriser avant la fin de l'année à signer l'acte de vente avec les Francas comme c'était prévu au titre de l'exercice budgétaire. Cette opération a nécessité vous avez les uns et les autres constaté un transfert d'activité puisque des associations étaient hébergées pour certaines depuis quelques années quand même pour d'autres c'était plus récent. Je tiens à saluer le travail de dialogue qui avait été fait par les élus, les présidents des associations et les services. Car cela c'était très bien passé et il y a eu même d'ailleurs quelques courriers de remerciements de la part de présidents d'association qui étaient extrêmement satisfaits de la façon dont on a pris en compte leur demande comme quoi ils ne sont pas mal traités à Saint-Laurent-Blangy, ils sont mêmes très bien hébergés. On a eu également le transfert de l'école de musique Christophe me l'a rappelé tout à l'heure avec la rentrée cela s'est très bien passé ils ont trouvé leurs marques dans leurs locaux, je pense que cela a été. Voilà je trouve que cela fonctionne. Cela te fait sourire Aurélie, cela ne s'est pas bien passé ?

Mme Aurélie Littaye : Cela s'est très bien passé. C'est parce que Béatrice est venue essayer un instrument et puis elle m'a donné un coup de tuba. Sinon cela a été.

M. le Maire : En tout cas cela s'est très bien passé, j'ai eu l'occasion dimanche de discuter avec Thierry Gourlain qui est un des représentants des scouts que j'ai remercié aussi car ils ont fait un bon boulot. Ils ont même rangé les trucs qui appartenaient aux Francas qui étaient déjà là avant. Donc là ils n'auront pas l'occasion de retrouver leur matériel car c'était tellement pourri qu'il a fallu le jeter mais cela dépendait déjà des Francas de l'époque. Ils restaient des trucs dans le grenier, voilà je trouve que c'est bien. Cela a été bien géré et on va pouvoir maintenant avancer. On aura peut-être l'occasion de faire un point en commission plénière pour resituer qui est où et qui fait quoi dans le

patrimoine communal. Vous allez vite comprendre où je veux en venir dans quelques minutes. Nous allons voir par exemple que l'Amicale Laïque arrive rue Jacques Willart, chacun se positionne. Voilà, en tout cas merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des observations ? Des avis contraires ? Je vous remercie. Bravo, quel talent. L'ordre du jour est clos.»

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h40.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE

La Secrétaire,
Laura OLENDER

